

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 29 (1884)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Gestion du Département militaire fédéral en 1883 [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336423>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Artillerie.* Un caisson suit les pièces et prend place derrière elles, on le remplace lorsqu'il est vide. Dès que deux caissons sont épuisés ils sont remplacés par deux caissons du parc.

*2<sup>me</sup> ligne.*

Le parc fournit les munitions contre récépissé et reçoit toutes les voitures endommagées.

*Après le combat.*

Le remplacement des munitions se fait par le parc de division, celui-ci se complète par sa seconde colonne ou par le parc de dépôt.

Il nous a paru utile et intéressant de réunir dans les lignes qui précèdent, ce qui concerne le train de notre armée, l'organisation de ses différentes parties, leur groupement, leur emploi, leurs dénominations diverses, de manière à faciliter aux jeunes officiers spécialement, l'étude de cette organisation importante et assez compliquée.

---

### Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite.)

Voici maintenant les résultats du recrutement :

PAR ARMES :

*Infanterie.*

Fusiliers et carabiniers . . . . .	41,441	hommes.
------------------------------------	--------	---------

*Cavalerie.*

Dragons . . . . .	298	hommes.
Guides . . . . .	48	"

*Artillerie.*

Batteries attelées : Canonniers . . .	403	"
»         Soldats du train	549	"
Batteries de montagne . . . . .	40	"
Compagnies de position . . . . .	138	"
Colonnes de parc : Soldats du parc	107	"
»         Soldats du train	184	"
Compagnie d'artificiers . . . . .	39	"
Bataillons du train . . . . .	290	"

*Génie.*

Sapeurs . . . . .	420	"
Pontonniers . . . . .	163	"
Pionniers . . . . .	146	"

*Troupes sanitaires.*

Recrues . . . . .	427 hommes.
-------------------	-------------

*Troupes d'administration.*

Recrues . . . . .	100 »
-------------------	-------

Total	14,793 hommes.
-------	----------------

*Effectif de l'armée fédérale.* L'arrêté fédéral du 22 décembre 1882 ayant été mis à exécution, le nombre des bataillons d'infanterie des cantons de Lucerne et de Fribourg a été réduit d'un bataillon de fusiliers dans chacun de ces deux cantons. (Ainsi quatre bataillons ont été retranchés de l'armée fédérale, sous le vain prétexte que le recrutement qu'on sait ne pouvait fournir les effectifs voulus ; et cela par un arrêté soustrait au référendum comme urgent !)

Ces lacunes ont été comblées par l'incorporation, dans les divisions respectives, des deux bataillons d'infanterie surnuméraires n°s 98 du Valais et 99 d'Argovie. Pour ne pas trop modifier la division territoriale actuelle qui a été reconnue bonne, le bataillon d'infanterie n° 99 d'Argovie a été transféré, sous le n° 46, dans la IV<sup>me</sup> division, et les cinq anciens arrondissements de bataillon du canton de Lucerne ont été transformés en quatre arrondissements.

Le bataillon surnuméraire n° 98 du Valais a été transféré, sous le n° 41, dans la I<sup>re</sup> division, et l'ancien bataillon n° 41 de Genève l'a été, sous le n° 13, dans la II<sup>e</sup> division ; on a conservé les deux arrondissements de recrutement actuels du canton de Fribourg pour les quatre bataillons qu'il aura à fournir à l'avenir, et, à cet effet, les limites de ces arrondissements ont été partiellement modifiées. (D'où il résulte que pour la II<sup>e</sup> division, le fameux principe des circonscriptions territoriales qui était l'une des bases fondamentales de la révision de 1872-1874, se trouve complètement renié.)

L'effectif de contrôle de l'armée, au 1<sup>er</sup> janvier 1884, est le suivant :

## A. ELITE

1. Par division :	Effectif réglementaire.	Etat effectif 1884	Etat effectif 1883
I <sup>re</sup> division . . . . .	12,717	15,451	16,527
II <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	14,692	13,507
III <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	11,716	11,660
IV <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	11,955	11,476
V <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	14,063	15,064
VI <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	15,150	14,600
VII <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	15,689	16,050
VIII <sup>e</sup> » . . . . .	12,717	12,579	13,429
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions .	2,104	2,343	2,339
Officiers et secrétaires d'état-major à teneur de l'art. 58 de l'organisation militaire .	—	246	265
Total	103,840	113,884	114,917

<i>2. Par armes :</i>	Effectif réglementaire.	Etat effectif. 1884	Etat effectif. 1883
Etat-major général et section des chemins de fer . . . . .	54 <sup>1</sup>	69	69
Officiers judiciaires . . . . .	44	33	34
Infanterie . . . . .	76,420	82,470	83,522
Cavalerie . . . . .	3,412	2,957	2,929
Artillerie . . . . .	14,486	17,241	17,343
Génie . . . . .	4,864	5,943	5,660
Troupes sanitaires . . . . .	4,484	4,427	4,309
» d'administration . . . . .	376	1,044	1,051
Total	103,840	113,884	114,917

## B. LANDWEHR

<i>Par armes :</i>			
Etat-major général . . . . .	—	44	—
Infanterie . . . . .	75,936	73,073	75,425
Cavalerie . . . . .	3,396	2,428	2,396
Artillerie . . . . .	7,970	8,798	8,680
Génie . . . . .	4,848	2,210	2,206
Troupes sanitaires . . . . .	2,938	4,397	4,332
» d'administration . . . . .	376	216	220
Total	95,464	88,136	90,259

*Personnel d'instruction.* Ce personnel compte l'effectif suivant :

	Réglementaire.	A fin 1883.
Infanterie . . . . .	107 hommes.	99 hommes.
Cavalerie . . . . .	16 »	16 »
Artillerie . . . . .	37 »	34 »
Génie . . . . .	10 »	8 »
Sanitaire . . . . .	10 »	9 »
Administration . . . . .	3 »	3 »

Total 183 hommes. 169 hommes.

MM. le lieut.-colonel de la Rive et le major Wassmer ont été désignés comme titulaires des deux nouvelles places d'instructeurs d'infanterie de 1<sup>re</sup> classe nouvellement créées ; ils ont été spécialement attachés à l'instructeur en chef pour être employés par lui dans les écoles centrales et dans les cours spéciaux.

L'instructeur du tir d'infanterie, M. le colonel von Mechel, qui dirigeait les écoles de tir avec beaucoup de succès depuis la nouvelle organisation, ayant été appelé aux fonctions de commandant d'arrondissement à Bâle, a demandé et obtenu sa démission le 12 juin

<sup>1</sup> Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer de l'état-major général n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.

1883. M. le lieut.-colonel Veillon a dirigé les écoles de tir qui ont encore eu lieu en 1883.

Le 12 juin est décédé, à la suite d'une chute de cheval, M. le lieut.-colonel Arnold Schmid, de Stein a/Rh., instructeur en chef de la cavalerie, qui remplissait ces fonctions avec beaucoup de mérite. Le Conseil fédéral l'a remplacé par M. le lieut.-colonel d'artillerie Wille, qui a été transféré avec son grade dans la cavalerie.

Le rapport fédéral s'étend longuement sur la question de l'enseignement de la *gymnastique scolaire*; il donne des tableaux détaillés sur l'état de cet enseignement pendant l'année scolaire 1882-83. Nous ne pouvons analyser toute cette partie du rapport; bornons-nous à dire que l'ordonnance sur la matière a été révisée le 16 avril 1883 et que l'autorité fédérale, tout en constatant les progrès réalisés, déclare qu'elle insistera pour que les prescriptions de cette ordonnance soient exécutées. — Sur 21 cantons, 110,779 élèves fréquentent les leçons de gymnastique. Uri, Unterwald-le-bas, Appenzell Rh.-Int. et Valais n'ont pas fourni de renseignements à cet égard.

#### *Cours d'instruction.*

Il y a eu en 1883 deux cours d'*état-major général* et un cours pour les *secrétaires d'état-major*.

Le premier cours d'état-major général a eu sa durée réglementaire de 10 semaines pour les lieutenants et les capitaines qui désiraient entrer dans l'état-major général ou qui suivaient l'école pour perfectionner leurs connaissances militaires générales. Cette école a été suivie par 20 officiers de troupes (13 d'infanterie, 4 d'artillerie et 3 du génie). 12 de ces officiers sont entrés à l'état-major général dans le courant de l'année. L'instruction théorique de 8 semaines a été suivie d'un voyage d'état-major, de 14 jours de durée, basé sur des suppositions stratégiques et tactiques déterminées.

Le second cours d'état-major a eu 4 semaines de durée et a été suivi par 18 officiers, savoir 13 officiers supérieurs pour la plupart de l'état major-général, 2 lieutenants-colonels de troupes sanitaires (médecins de division), 1 major de troupes d'administration, 1 capitaine du génie et 1 vétérinaire. Ce cours a consisté en une reconnaissance de la Suisse primitive, conjointement et pour terminer provisoirement les travaux de l'année dernière sur la géographie militaire de la Suisse.

Cette reconnaissance a eu lieu en 3 sections, l'une pour la géographie militaire et les deux autres pour résoudre des questions de tactique basées sur des idées spéciales et générales.

Le cours des secrétaires d'état-major a duré 3 semaines. Il a été suivi par 6 secrétaires d'état-major et 7 sous-officiers et soldats. Ces derniers ont été nommés secrétaires d'état-major, après avoir été proposés comme tels à la fin du cours. A cette occasion on doit se

demander si les programmes de ces cours et les conditions d'admission ne pourraient pas être avantageusement modifiés pour répondre au but recherché par l'institution de ce secrétariat?

On a appelé successivement aux *travaux de subdivision* et pour un temps plus ou moins prolongé, 16 officiers de l'état-major général, 1 officier supérieur d'artillerie et 1 officier supérieur de troupes d'administration, pour concourir aux travaux prévus par l'article 75 de l'organisation militaire.

On a ensuite appelé 10 officiers de la section des chemins de fer pour des travaux préparatoires du service de guerre des chemins de fer.

*Services spéciaux.* 6 officiers de l'état-major général ont pris part aux cours de répétition, par division et par brigade, des corps auxquels ils sont attachés. 6 autres officiers de l'état-major général ont suivi ces manœuvres pour se perfectionner dans la conduite supérieure des troupes et dans le service des états-majors ou pour s'acquitter de tâches spéciales.

7 officiers de l'état-major général ont suivi les écoles de recrues des armes desquelles ils ne sont pas sortis, savoir 4 dans l'infanterie, 1 dans la cavalerie, 1 dans l'artillerie et 1 dans le génie.

En outre, 12 officiers de l'état-major général ont été employés comme instructeurs dans les écoles de différentes armes.

### *Infanterie.*

*Ecole de recrues.* Il y a eu 3 écoles de recrues dans chaque arrondissement de division, à l'exception du VII<sup>e</sup> où il n'y en a eu que 2; l'école des recrues instituteurs a eu lieu à Lucerne, celle des recrues armuriers à Zofingue.

On a instruit 10,450 hommes, soit 706 de plus qu'en 1882. 760 hommes ont été incorporés dans les carabiniers. 2,348 hommes ont reçu des cartes distinctives de bons tireurs; la marque distinctive de bons tireurs a été délivrée à 997 recrues de fusiliers (1882 : 812).

L'école complémentaire a été suivie par 438 hommes = 4,9% (1882 : environ 6 %), le plus dans la II<sup>e</sup> division avec 10,4% et dans la VIII<sup>e</sup> division avec 6,2%, le moins dans la VI<sup>e</sup> division avec 0,5% et dans la I<sup>e</sup> division avec 1,4%.

Les écoles de recrues ont eu une marche régulière et normale, lorsque la stricte exécution du plan d'instruction n'a pas été entravée par un mauvais temps persistant, et elles ont de même donné des résultats généralement satisfaisants. On a obtenu de meilleurs résultats qu'en 1882 dans les exercices de tir à toutes les cibles et à toutes les distances, à l'exception des cibles-figures où les résultats sont identiques à ceux de l'année précédente.

Les recrues armuriers ont reçu comme jusqu'ici leur instruction spéciale à l'école des armuriers de Zofingue.

*Cours de répétition de l'élite.* Ces cours ont eu lieu par unités et dans l'ordre prescrit, savoir :

- VII<sup>e</sup> division : par bataillon.
- I<sup>re</sup> » » régiment.
- V<sup>e</sup> » » brigade.
- IV<sup>e</sup> » » division.

2 cours de bataillon ont eu lieu à Frauenfeld, 5 à St-Gall, 6 à Hérisau.

Divers cours ont été contrariés par la neige et par une température humide et froide ; malgré cela, on s'est efforcé de remplir les conditions du plan d'instruction. Les rapports d'école et d'inspection s'expriment pour la plupart d'une manière très satisfaisante sur les résultats obtenus ainsi que sur le zèle avec lequel les officiers et les troupes ont cherché à profiter de l'instruction. Les bataillons sont bien commandés et seraient à un degré de développement assez satisfaisant si, dans quelques-uns d'entre eux, le corps des sous-officiers n'avait pas dû être qualifié de médiocre.

Les armuriers, quelques-uns des bataillons du génie y compris, ont été envoyés successivement à la fabrique d'armes fédérale pour y recevoir leur instruction technique.

Nous ne reviendrons pas sur les *cours de régiment* de la I<sup>re</sup> division, dont la *Revue militaire* a donné des comptes-rendus détaillés. Mentionnons seulement l'appréciation des cadres et de la troupe que le Département militaire fédéral donne dans les termes suivants :

Les troupes ont supporté les fatigues avec beaucoup de bonne volonté. Les officiers supérieurs sont entrés bien préparés au service : les commandants de régiment ont prouvé qu'ils étaient à la hauteur de leur tâche ; les commandants de bataillon sont bons pour la plupart ; en revanche, les qualités des officiers subalternes sont très différentes. Le meilleur accord n'a cessé de régner entre les troupes des différentes armes, ainsi qu'entre leurs chefs.

Les cours préparatoires ont été bien dirigés, et quoiqu'il se soit produit pendant les manœuvres des fautes de nature à justifier les critiques auxquelles elles ont été soumises, les progrès qui ont été faits de jour en jour ont été assez évidents pour que l'on puisse dire : les manœuvres ont été closes avec un résultat satisfaisant.

*Cours de brigade.* Les cours préparatoires de la IX<sup>e</sup> brigade, à laquelle on avait adjoint le bataillon de carabiniers n° 5, ont eu lieu pour le 17<sup>e</sup> régiment à Bâle, pour le 48<sup>e</sup> régiment à Liestal et pour le bataillon de carabiniers à Binningen. Les manœuvres réciproques ont eu lieu à Birseck, de concert avec les armes spéciales. La X<sup>e</sup> brigade d'infanterie à laquelle on avait ajouté 2 régiments d'artillerie, 2 escadrons et 2 ambulances, représentait l'ennemi pendant les grandes manœuvres de la IV<sup>e</sup> division de l'armée ; elle a fait son

cours préparatoire à Zofingue avec le 19<sup>e</sup> régiment et à Aarau avec le 20<sup>e</sup>.

Les deux brigades ont été qualifiées de corps disciplinés et capables ; on a été satisfait de la tenue et du bon ordre, aussi bien pendant les manœuvres que dans les cantonnements et lors de l'inspection ; la meilleure instruction des troupes s'est fait avantageusement remarquer, surtout pendant l'exécution bien comprise du service de sûreté, la discipline et la direction du feu.

On blâme, en revanche, le fait que la tenue a laissé à désirer, aussi bien pendant le service de campagne que pendant les exercices de tir, mais il faut l'attribuer à la durée trop courte des cours préparatoires, qui ne permet pas de perfectionner de telle sorte les compagnies et les bataillons, que ces unités puissent s'acquitter de leur tâche sans difficulté et sans frottements lorsqu'elles sont appelées plus tard aux manœuvres de grands corps de troupes. Quant au bataillon de carabiniers n° 5, on fait remarquer qu'il ne possède pas la mobilité voulue, et que ses mouvements sont trop longs.

D'autre part, on fait ressortir que les commandants de bataillon et la plupart des chefs de compagnie se sont montrés à la hauteur de leur tâche et qu'ils possèdent l'autorité nécessaire ; que le zèle pour le service était réel chez presque tous les supérieurs et que, proportionnellement aux exigences du service, la troupe a prouvé qu'elle était aussi bien éduquée que les cadres.

En ce qui concerne la conduite supérieure des troupes, on loue spécialement le service correct des ordres, et l'on fait remarquer tout particulièrement que les chefs supérieurs n'interviennent pas inutilement dans les attributions de leurs subordonnés. On a remarqué, en tout cas, un manque de routine dans l'action combinée avec d'autres armes, c'est pourquoi on demande de divers côtés une augmentation de service sous ce rapport.

Comme cela avait lieu en 1882, avec les officiers supérieurs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> divisions, on a procuré aux officiers supérieurs des II<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> divisions, qui auront leurs manœuvres de brigade et de division en 1884, l'occasion de fonctionner d'une part comme juges de camp (officiers de la II<sup>e</sup> division) pendant les manœuvres de la IV<sup>e</sup> division et de la IX<sup>e</sup> brigade, et de suivre, d'autre part, les manœuvres de la IV<sup>e</sup> division, comme détachement spécial de manœuvres (officiers de la VIII<sup>e</sup> division), sous la direction de l'instructeur d'arrondissement de la IV<sup>e</sup> division. L'autorité militaire compte maintenir aussi pour l'avenir cette mesure qui a été reconnue utile et qui, dans une certaine limite du moins, permet aux officiers supérieurs de combler les lacunes de leur instruction militaire dans la conduite des troupes.

Nous laissons de côté ce qui a trait aux manœuvres de la IV<sup>e</sup> division, dont la *Revue Militaire* publie actuellement le récit.

*Cours de répétition de Landwehr.* Suivant le tour de rôle établi, les cours de répétition ont été suivis comme suit :

dans la II<sup>e</sup> div., par la III<sup>e</sup> brigade et le bataillon de carabiniers ;

» » III<sup>e</sup> » » » V<sup>e</sup> » » » » » » »

» » VI<sup>e</sup> » » » XI<sup>e</sup> »

» » VIII<sup>e</sup> » » » XV<sup>e</sup> »

soit ensemble par 24 bataillons de fusiliers et deux bataillons de carabiniers.

Les bataillons ont généralement fait une impression favorable ; la troupe est remplie de bonne volonté et suit l'instruction avec intérêt. La discipline n'est pas difficile à maintenir avec des troupes calmes et d'un caractère mûr, et ce qui prouve d'autant plus en faveur du bon esprit dont les troupes étaient animées, c'est que les anciens officiers qui n'avaient plus commandé de troupes depuis nombre d'années n'ont pas eu trop de peine à s'y remettre.

La plupart de ces officiers ont perdu la pratique du service. En conséquence, les résultats assez satisfaisants qui ont été obtenus dans ces cours de courte durée, doivent être attribués essentiellement aux efforts des instructeurs, aux officiers qui venaient de passer ces dernières années de l'élite dans la landwehr, ainsi qu'aux officiers de l'élite qui avaient pris part volontairement aux cours de répétition de la landwehr.

Le corps des officiers des bataillons de landwehr a reçu une très bonne augmentation par l'entrée, dans le corps, des lieutenants sortis récemment des écoles préparatoires extraordinaires d'officiers. Comme ce contingent s'augmentera toujours plus d'officiers qui auront reçu leur instruction sous l'empire de la nouvelle organisation militaire, on peut compter, avec assez de certitude, sur une amélioration importante de l'instruction de la landwehr.

L'effectif des unités de troupes qui ont pris part aux cours de répétition de l'élite et de la landwehr est le suivant :

	<i>Elite.</i>	Entrés au service
		1881      1883
I <sup>e</sup> division	. . . . .	7692      6878
IV <sup>e</sup> »	. . . . .	5556      6083
V <sup>e</sup> »	. . . . .	7745      6864
VII <sup>e</sup> »	. . . . .	8493      8298
<i>Landwehr.</i>		
II <sup>e</sup> division	. . . . . . . . .	3072
III <sup>e</sup> »	. . . . . . . .	2486
VI <sup>e</sup> »	. . . . . . . .	3683
VIII <sup>e</sup> »	. . . . . . . .	2821

Les résultats des exercices de tir dans les cours de répétition se sont en général améliorés, surtout dans les feux de salves.

(A suivre.)